

TROPHÉE REGIONAL DES JEUNES DE CYCLO-CROSS REGLEMENT 2025-2026

Article 1 - Objectif

Afin de favoriser la promotion du cyclo-cross sur l'ensemble du territoire, la Commission Régionale de Cyclo-cross de Nouvelle-Aquitaine a décidé de renouveler le Trophée Régional des Jeunes de Cyclo-cross.

Article 2 - Participation

Ce trophée est réservé aux compétiteurs dames et hommes licenciés de Nouvelle-Aquitaine des **catégories U13, U15 et U17**.

Il se déroule cette saison **sur 4 week-ends et une finale (championnat régional)** avec un classement final par addition de points.

Article 3 – Répartition des points

- *Barème des points attribués :*

puis 1 point pour tout coureur classé.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
35	30	26	24	22	20	18	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 4 – Classement des coureurs hors comité régional

Les coureurs non licenciés dans le comité régional seront classés et recevront les points correspondant à leur position. Toutefois, ils ne seront pas intégrés dans le classement général du trophée régional.

Les points attribués à ces coureurs ne seront pas réattribués au coureur suivant de la région. Ainsi le classement général conserve les points tels qu'attribués sur chaque manche, sans ajustement en fonction de la provenance des participants.

Article 5 – Ex-aequo et égalité

En cas d'égalité au classement final il sera appliqué la règle suivante :

- 1- En cas d'ex-aequo :
Il sera tenu compte du plus grand nombre de 1^{ère} place, de 2^{ème} place, etc ...
- 2- En cas de nouvelle égalité :
Il sera tenu compte du meilleur classement au championnat régional.



Article 6 – Epreuves retenues

Les cyclo-cross ci-dessous sont retenus pour établir le classement général :

Manche 1-1	11 octobre	Chaptelat Mas Eloi (87)	TEAM U LH
		Chef Boutonne (79)	CYCLE CHEF BOUTONNAIS
Manche 1-2	12 octobre	Saint Martin l'Astier (24)	CC PERIGUEUX DORDOGNE
		Vouillé (86)	CYCLE POITEVIN
Manche 2-1	09 novembre	Morcenx-la-Nouvelle (40)	CA MORCENNAIS
		St Georges les Baillargeaux (86)	AC CHATELLERAUDAIS
Manche 2-2	11 novembre	Casteljaloux (47)	CS CASTELJALOUSAIN
		Saintes (17)	VC SAINTAIS
		Saint Martin le Vieux (87)	UC CONDAT
Manche 3-1	06 décembre	Libourne (33)	AVC LIBOURNAIS
		Poitiers (86)	UV POITIERS
		Bosmie l'Aiguille (87)	UC CONDAT
Manche 3-2	07 décembre	Pau (64)	PAU VELO 64
		Montendre (17)	ENTENTE CYCLISTE 3M
Manche 4-1	20 décembre	Lacarry (64)	SA MAULEON
		Guîtres (33)	AVC LIBOURNAIS
Manche 4-2	21 décembre	Eymouthiers-Montbron (16)	UA LA ROCHEFOUCAULD
Finale	04 janvier		Championnat régional

Article 7 – Cas des épreuves consécutives (les 4 manches)

Les compétiteurs peuvent participer à une épreuve ou aux deux épreuves. Dans ce cas, la meilleure place sera retenue pour l'addition des points.

Article 8 - Résultats

Les résultats des épreuves (**sous format excel**) devront être transmis au comité régional dans les meilleurs délais ou à insérer sur votre espace club, soit dans les 48 heures après l'épreuve, afin de permettre un suivi rapide à l'adresse mail ci-dessous :

contact@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr



Article 9 - Récompenses

Les trois premier-e-s de chaque catégorie au classement général final à l'issue de la dernière manche.

Article 10 – Catégories et temps de course

Catégorie	Années de naissance	Temps de course
U-13	2014 – 2015	15 Minutes
U-15	2012 – 2013	20 Minutes
U-17	2010 – 2011	30 Minutes

Le temps de course sera estimé en fonction du temps du 1^{er} tour pour les U13 et U15. Il sera fonction de la moyenne des 2 premiers tours pour les U17.

Article 11 – Règle de mise en grille

Lors de la 1^{ère} manche, l'ordre de départ sera réalisé par la commission régionale de Cyclo-cross en lien avec le CTS. Pour les manches suivantes, il sera pris en compte le classement du trophée.

Article 12 – Matériel

Dans un souci de promotion de la discipline et afin de permettre une large participation, les VTT seront autorisés sur les 4 manches. Les coureurs équipés de VTT prendront toutefois le départ en dernière ligne.

À noter que, la finale étant le championnat régional, les VTT ne seront pas autorisés pour les catégories U15 et U17.

Article 13 – Obstacles

Les planches doivent avoir une hauteur maximale de 20 cm pour les U13 et U15, 40 cm pour les U17 et leur largeur doit être égale à celle du parcours.

Les escaliers sont interdits (montants ou descendants) pour les U13 et U15 et interdits en descente pour les U17.

Article 14 – Règle des 80%

Pour des raisons évidentes de promotion du sport cycliste, il ne sera pas appliqué la règle des 80%.



Article 15 – Dépannage à partir de la catégorie U15

- Un poste de dépannage pourra être aménagé dans une partie prairie, il sera matérialisé :
« Début et Fin de dépannage »
- **Tout coureur amené à être dépanné hors des postes prévus sera automatiquement mis hors course de l'épreuve suivant les articles 5.1.038 à 5.1.040.**

Article 16 – Mise en grille Championnat Régional

Le classement de ce trophée après la manche 4 servira de support pour la mise en grille du Championnat Régional pour les U15 et U17. Le champion régional sortant, s'il est encore dans la catégorie, portera le dossard 1.

Article 17 – Modification du présent règlement

La Commission de cyclo-cross est chargée de veiller au bon déroulement de ce trophée.

Elle est habilitée à modifier toute ou partie du présent règlement.

MAJ le 19/09/25

